



COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION DE SEINE-ET-MARNE

23 AVENUE EDOUARD GOURDON - 77330 OZOIR LA FERRIERE

☎ 01 60 60 66 53

E-MAIL : NATATION77@ORANGE.FR

**Protocole sanitaire
12 et 13 juin 2021 - Nemours**

Adresse :

Centre nautique Aquasud 77 - Saint-Pierre-lès-Nemours

41 avenue d'Ormesson

77140 St-Pierre-lès-Nemours

ARRIVEE AU CENTRE AQUATIQUE

Présentation du questionnaire à l'accueil de la piscine pour les nageurs, entraîneurs, dirigeants, bénévoles, parents et officiels.

Un référent COVID pour chaque structure devra se présenter pour fournir sur papier ses coordonnées à l'organisateur.

A chaque demi-journée devra être présenté à l'accueil de la piscine le questionnaire rempli et signé pour chaque personne entrante dans l'établissement.

Seuls les vestiaires individuels pourront être utilisés.

LES REGLES DE DISTANCIATION SOCIAL

Pour les clubs « encadrement et nageurs » : La distanciation physique doit être maintenue entre les membres d'un club différent. Au sein d'un même club, la distanciation sociale doit être respectée autant que faire se peut.

Pour l'organisation et intervenant : La distanciation sociale s'impose.

Du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans l'enceinte de l'établissement.

REGLES DE SECURITE

Le port du masque :

Les nageurs doivent le porter dès qu'ils ne nagent pas. Les nageurs devront garder le masque jusqu'à ce qu'ils entrent dans l'eau, ils doivent le mettre dans leur sac juste avant de nager et le porter à nouveau à la fin de l'activité. Dans l'eau, il est interdit de cracher, d'uriner, de se moucher le nez.

Tous les autres acteurs doivent le porter tout le temps :

- Officiels et arbitres
- Membres de l'organisation et intervenants
- Entraîneurs - Parents

Rappels sanitaires :

- Lavez-vous souvent les mains
- Utilisez de la solution hydroalcoolique
- Pas d'accolades ou de poignées de mains
- Maintenir une distance entre personnes d'au moins 1 mètre, de préférence 2 mètres
- Utilisation de bouteilles individuelles et de matériel de natation personnel
- Ne touchez pas vos yeux, votre nez et votre bouche avec vos mains
- Eternuez et toussiez dans votre coude
- Nettoyer les surfaces avec des désinfectants à base de chlore ou d'alcool
- Ne pas échanger des articles d'usage personnel avec d'autres personnes (serviettes, peignoirs, etc...)
- Rangez vos effets personnels et vêtements dans vos sacs
- Jeter tous vos déchets immédiatement dans une poubelle

PROTOCOLE SANITAIRE DURANT LA COMPETITION

En cas de manquements répétés au port du masque obligatoire, un nageur pourra être disqualifié par le Juge Arbitre pour la prochaine épreuve dans laquelle il est engagé ou toutes les épreuves suivantes dans lesquelles il est engagé.

En cas de manquements répétés au port du masque obligatoire, un entraîneur, un membre d'un club pourra être exclu de la compétition.

Cette exclusion sera prise par le référent COVID-19 en accord avec le délégué de la compétition et le Juge Arbitre.

- **Compétition ouverture au public.**

- **1 encadrement (entraîneur) max pour 6 nageurs**

- Zone matérialisée pour chaque club en respectant au minimum 2 mètres de distanciation entre les différentes structures.

- **Toutes les personnes entrantes dans l'établissement doivent remettre obligatoirement la fiche de renseignements COVID à chaque journée dûment complétée.**

- L'ensemble des fiches de renseignements seront sauvegardées 14 jours.

- Dans l'établissement le port du masque est obligatoire pour tous.

- Les athlètes accéderont au bassin en passant par le chemin à sens unique balisé.

- En chambre d'appel, les athlètes se présenteront série après série derrière les plots de départs en suivant le sens de circulation imposé

- Récupération possible à la fin de la réunion en récupération active uniquement

- 1 sac par athlète pour y déposer les affaires derrière le plot

- Les structures/clubs pourront déjeuner dans leur espace réservé en respectant les distanciations et les règles d'hygiène

PROTOCOLE SANITAIRE DES OFFICIELS

Les officiels viennent avec leurs effets personnels (chronomètre, plaquette, stylo, cartons, etc...)

Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté en tant que de besoin (outils de notation, chronomètres, etc.).

Lors des compétitions de natation course y compris les maitres et d'eau libre indoor, **le port du masque est obligatoire pour TOUS les officiels.**

- Les Juges Arbitres pourront le retirer uniquement lors de la procédure de départ (articles SW2.1.5, SW4.1 et SW4.2 du règlement natation course).

- Les Starters pourront le retirer lors de la procédure de départ (articles SW4.1 et SW4.2 du règlement natation course) uniquement si le départ est donné au sifflet.

- Les Juges de Virages pourront le retirer dans le cadre de l'application de l'article SW2.6.7 du règlement natation course (800 M NL et 1500 m NL) uniquement si le signal d'avertissement est donné au sifflet.

Il ne pourra y avoir que 2 officiels maximum par ligne côté plage de départ y compris les candidats.

L'épreuve de chronométrage sera donc adaptée tant que ces mesures seront en vigueur.

Les officiels seront inscrits, par le Juge Arbitre, sur la feuille de jury dans l'ordre d'arrivée. Les officiels non retenus seront notés sur la feuille de jury mais seront autorisés à rester dans l'enceinte de la piscine. Les officiels convoqués du collectif départemental et qui ont confirmé leur participation sont prioritaires.

En cas de manquements répétés au port du masque obligatoire, un officiel pourra être relevé de ses fonctions par le Juge Arbitre. Le club de cet officiel recevra une amende d'un montant égal à celle indiquée dans les dispositions générales du règlement natation course paragraphe « nombre d'officiels à présenter ».

Si le protocole COVID-19 mis en place par le Comité Départemental de Seine et Marne de Natation et la commission sportive n'est pas respecté par une grande partie des intervenants, le référent COVID-19 pourra interrompre la compétition. Cette décision sera prise en accord avec le délégué de la compétition et le Juge Arbitre.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)